

préjudice des habitans de Montréal etc.” (vol. 22, p. 113).

Le 19 octobre 1705, M. de Vaudreuil et M. de Beauharnois écrivent au ministre : “ Le Sr de Vaudreuil a suivi sans le savoir, les prétentions de Sa Majesté au sujet de la terre dont les Srs de Callières et de Beauharnois lui avaient donné la concession. Il est vrai qu’il avoit mis pour habitant sur cette terre le nommé St-Germain, mais ayant appris que l’on soupçonnait le dit sieur de Saint-Germain de faire le commerce, il l’en retira aussitôt et aujourd’huy le Sr de Breslay y a établi une mission d’Algonquins pour laquelle le Roy lui a accordé une pension de 400 livres. Cette mission est d’une très grande conséquence ; si la colonie avoit le malheur d’avoir la guerre avec les Iroquois, elle couvrirait en partie l’Isle de Montréal.” (vol. 22, p. 206).

Le même jour, 19 octobre 1705, M. de Vaudreuil personnellement écrivait au ministre : “ Je vous diray seulement, Monseigneur, que je ne suis point surpris après cela de ce que l’on a écrit contre le nommé St-Germain, et du prétendu commerce que je luy ai fait faire. Il est vrai que les Srs Chevalier de Callières et de Beauharnois, m’ayant donné une concession, j’avais affermé ma terre au dit St-Germain, qui ayant depuis longtemps un établissement au bout de l’Isle de Montréal, où il demeure avec toute sa famille, estoit plus à portée qu’un autre de la faire valoir ; mais c’est une chose de fait aussi, qu’il y a plus d’un an ou dix huit mois que je luy ai ôté, parce qu’il m’estoit revenu qu’il y faisoit un commerce, et marque que ce n’a jamais été mon intention qu’il y en fût fait, c’est que, sans avoir reçu vos ordres, je l’ay cédé au Sr de Breslay, qui y a établi une mission d’Algonquins.” (vol. 22, p. 242).

Le 23 octobre 1708, les MM. Raudot écrivent au ministre : “ Les sauvages du Sr de Breslay ne sont point des sauvages bien domiciliés ; tout l’hiver ils vont en chasse avec leurs femmes et leurs enfans, il ne reste au village que quelques vieillards qui ne peuvent mar-